MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

PRESENTS : Mr Hervé PAUCELLIER, Mr Romaric PAUCELLIER, Mr Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Chantal FORGE, Mr Joël POLLET, Mr Michaël DUVAL, Mme Christelle GREVIN, Mme Emilie FERRE, Mme Béatrice DUMONTE.

ABSENT EXCUSE : Mr Thierry PARIS donne pouvoir à Mr Joël POLLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Madeline DOUA.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022

La séance du 30 Juin 2022 est approuvée à l'unanimité.

Avant de commencer la séance Mr le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Délibération service mutualisé de messagerie sécurisée
- Délibération groupement de commandes entretien voirie

Le conseil Municipal approuve.

DESIGNATION D'UN TITULAIRE POUR L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle que l'Association foncière fonctionnait avec 3 titulaires 2 suppléants nommés par la Chambre d'Agriculture, 3 titulaires 2 suppléants nommés par le Conseil Municipal, et 1 représentant commune. Un courrier de la DDT informe qu'il n'y aura plus qu'un suppléant, suite au décès de Mr VILLAIN Daniel un nouveau titulaire doit être nommé. Parmi les deux suppléants Monsieur Jean-Marc GUIDET ne souhaite pas devenir titulaire.
Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mr Romaric PAUCELLIER titulaire.
Monsieur Joël POLLET demande de changer l'heure des réunions pour plus de facilité dans son organisation professionnelle.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Monsieur le directeur de cabinet de la préfète de l'Oise, l'informant de l'obligation légale de désigner dans la commune un correspondant incendie et secours.
Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mr Michaël DUVAL.

DEVIS RENOUVELLEMENT POTEAU INCENDIE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de la Société VEOLIA pour le renouvellement du poteau incendie n°5 d'un montant de 2 820.00€ TTC.
Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce devis.

DELIBERATION SERVICE MUTUALISE DE MESSAGERIE SECURISEE

Dans le cadre de la mutualisation et de la sécurité des solutions informatiques et numérique, la Communauté de Communes du Plateau Picard propose une solution de messagerie dédiée aux communes.
Le Conseil, sur proposition du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE un avis défavorable au projet la commune étant déjà engagée chez IONOS.

DELIBERATION GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN VOIRIE

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres réalisent annuellement des travaux d'entretien de la voirie communale et communautaire dans le cadre d'un groupement de commande.

Pour rappel, le groupement de commande a pour objet la préparation technique et financière, la coordination, la commande, l'exécution et le paiement des travaux annuels de réparation et de revêtement superficiel des voies communales et d'intérêt communautaire.

La convention en cours arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler afin de poursuivre ce programme. La nouvelle convention proposée par la communauté de communes aurait une durée de 4 ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Une délibération avant le 15 décembre 2022 est nécessaire pour pouvoir adhérer au groupement, sachant que l'adhésion n'engage la commune à aucun programme de travaux et que celle-ci reste chaque année libre de réaliser une opération.

L'objet de la présente délibération est de délibérer pour permettre à la commune d'adhérer au groupement de commande.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en vigueur ;
Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire proposé par la communauté de communes ;

Considérant l'intérêt technique et financier pour la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres de constituer un groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire ;

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré ;

L'unanimité

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et communautaire proposé par la communauté de communes du Plateau Picard pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 ;

DIT que la communauté de communes sera coordonnatrice du groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Qu'il à reçu un courrier de la Région Hauts de France concernant la création d'un parc éolien à Wavignies qui demande la position de la commune sur ce projet. Après délibération le Conseil municipal désapprouve par : 9 contre, 1 pour, 1 abstention.
- Qu'il à reçu un courrier de Madame la Préfète de l'Oise, pour le choix du nom de l'école suite au courrier de Monsieur DESCROIZETTE et des syndicats, la Préfecture ne se prononce pas et demande la réponse de la Commune. Après délibération le Conseil Municipal maintient son choix, un courrier de réponse va être envoyé, comme demandé par la Préfecture.

Madame Madeline DOUA informe :

- Qu'une partie des jeux est arrivé, qu'un devis pour le terrassement a été demandé, Madame Christelle GREVIN informe qu'elle s'est renseignée de son côté eu qu'il faudrait compter à peu près 1 000.00€.
- S'excuse pour la transmission des convocations par le biais de la plateforme S2LOW qui n'arrivent pas correctement, les prochaines convocations seront envoyées par mail.

Madame Béatrice DUMONTE demande que les Conseillers Municipaux reçoivent les informations par mail ou sms avant le dépôt papier dans les boites.

Monsieur Joël POLLET fait part :

- Que Monsieur Thierry PARIS ne peut pas venir aux réunions à cause de son travail, et qu'il sera absent le 1er Octobre, Madame Madeline DOUA demande son planning pour pouvoir s'adapter.
- Qu'il sera absent lui aussi le 1er octobre qu'il regrette de ne pas être prévenu en amont, Monsieur le Maire lui confirme la réponse tardive de Monsieur HABERT- DASSAULT.

Monsieur Philippe POLLET :

- Remercie Monsieur le Maire pour le prêt de la salle pour la Société de Chasse.
- Signale un vol et des dégradations sur les kits buissons.
- Félicite Monsieur le Maire pour l'entretien du Chemin de Busmaubert.
- Signale également le passage de quads.
- Rappelle que les terrains à bâtir ne sont pas entretenus et qu'il y a plein de mauvaises herbes.

Monsieur Romaric PAUCELLIER demande s'il est possible d'élaguer les bordures de bois, Monsieur le Maire va demander un relevé de zone à effectuer.

Séance levée à 20h05.